

Compte-rendu Séance du Conseil Municipal Du 22 janvier 2021

Secrétaire de séance : Nathalie DURANTON

Nombre de conseillers présents : 9

Absents excusés : Laurent GAY (procuration à Hubert LAMOTHE) et Laurent JUBERTIE (procuration à Jean-Louis MONTEIL)

Approbation compte-rendu réunion du 04/12/2020 à l'unanimité et signature du dossier de séance

⇒ Frais de scolarité école des Quatre Routes du Lot

Monsieur le Maire explique au conseil réuni qu'il convient de participer aux dépenses de fonctionnement de l'école primaire des Quatre-Routes-du-Lot, pour un enfant ayant été scolarisé l'an passé suivant la demande reçue de la mairie du Vignion-en-Quercy le 7 janvier dernier. Le montant total à payer pour l'année scolaire 2019/2020 s'élève à 924,40 € pour 1 enfant, dont le détail du coût des charges scolaires est joint à la demande. Accord à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer la convention et à mandater la somme 924,40 € au profit de la Commune du Vignion-en-Quercy.

⇒ Convention avec le Département pour l'instruction des demandes d'urbanisme

Monsieur le maire rappelle au conseil que toutes les communes dotées d'un document d'urbanisme (PLU, carte communale) ne sont plus assistées des services de l'État depuis 2017 et doivent instruire elles-mêmes les demandes d'urbanisme. La commune avait adhéré au Département par convention tripartite Département/Communauté de Communes/Commune, pour l'instruction des dossiers par la Cellule Urbanisme Départementale. Cette convention arrivée à son terme le 31/12/2020 doit être renouvelée. Le coût, de 807 € pour Ligneyrac, est basé sur la moyenne des dossiers sur 3 ans soit 18 / an.

D'autre part, le PLU Intercommunal actuellement en cours d'élaboration engendrera le transfert de cette compétence d'instruction des dossiers d'urbanisme à la Communauté de Communes, dès son approbation. D'ici là, il convient donc de proroger la convention avec le Département pour qu'il continue à instruire les dossiers. De son côté, la Communauté de Communes a créé une commission chargée de réfléchir, d'ici l'approbation du PLUi (fin 2022), à la possibilité de mandater un service extérieur ou bien de créer son propre service instructeur des demandes d'urbanisme.

Accord à l'unanimité pour proroger l'adhésion à la Cellule Départementale d'Urbanisme par avenant pour 2021-2022 et autoriser le Maire à signer la convention et toute pièce afférente.

⇒ Contrat pour mise en conformité RGPD

Monsieur le Maire expose au conseil municipal réuni l'obligation de se mettre en conformité avec le règlement général sur la protection des données personnelles (règlement européen n°2016/679) et de désigner un délégué à la protection des données à déclarer auprès de la CNIL. Il explique la démarche groupée proposée par la Communauté de Communes du Midi Corrèzien afin d'en réduire les coûts et les difficultés de mise en place individuellement. Cette démarche vise également à générer une dynamique territoriale autour de la conformité RGPD d'établissement œuvrant sur un même territoire, dont les collectivités territoriales, en apportant une qualité de service identique, indépendamment de la taille de l'établissement et en réduisant les coûts grâce à la mutualisation.

La SAS GAIA propose un contrat de mission portant désignation d'un délégué à la protection des données, pour un tarif de 400 € HT pour la mise en place de la conformité RGPD et 250 € HT pour le suivi, l'assistance et le contrôle les années suivantes. Ce contrat est proposé pour une durée de quatre ans, reconductible une fois et sans pouvoir excéder cinq ans au total. Ces tarifs sont proposés dans le cadre de la démarche groupée et sont valables jusqu'au 31 janvier 2021 pour bénéficier d'une réduction de 250 € sur la maintenance en 2021.

Accord à l'unanimité pour retenir la proposition de la SAS GAIA, autoriser le Maire à signer le contrat et mandater les sommes correspondantes.

➤ Point sur les programmes en cours

▶ Adressage : le tour de la commune pour l'inventaire des besoins a été réalisé et le choix a été arrêté pour des plaques émaillées avec le nom des rues. Il reste à affiner le nombre de plaques de numéros nécessaires. Une réunion d'information à destination des administrés est prévue (sauf si les contraintes dues à la crise sanitaire persistent) et une communication écrite est également prévue.

▶ Parking : une réunion de chantier a eu lieu le 21/01/21 suite au problème de mouvement de terrain constaté, en-dessous du parking à présent. Malgré les drainages réalisés en amont des travaux, il semble que le problème soit lié à des eaux souterraines, dont des veines seraient en partie haute de la parcelle, vers le sentier d'accès. L'étude de sols, réalisée également en amont des travaux, n'avait pas mis en évidence ces passages souterrains. La société Eurovia doit revenir faire des relevés de niveaux ; d'autres seront faits au printemps. Céline Certes suggère de faire également des relevés des failles.

Les travaux étant terminés et réceptionnés depuis plus de 18 mois, et compte tenu des pluies abondantes survenues ces derniers temps, une déclaration de sinistre a été transmise à l'assurance de la commune, qui gèrera le sinistre en recherchant les éventuelles responsabilités au titre de la garantie décennale.

Pour l'instant, l'aménagement de l'aire en haut de parcelle est ajourné.

▶ PLUi et AVAP : Le sous-préfet de Brive est venu rencontrer le Maire le 6 janvier dernier. La modification de l'AVAP (= SPR) a été évoquée et l'assistance des services de l'état a été demandée. Monsieur le Maire a fait part des relations très tendues actuellement avec l'Architecte des Bâtiments de France, notamment en raison du litige présenté au Tribunal Administratif pour la toiture d'un bâtiment agricole à Lafont.

▶ Musée Néandertal La Chapelle aux Saints : Le projet a été présenté en réunion commune conseil communautaire/Département avec un budget prévisionnel de + de 4 millions d'euros et une gestion par Délégation de Service Public. La commune de La Chapelle aux Saints est prête à porter le projet seule si la communauté de communes ne suit pas. Pour M. Le Maire, c'est un projet d'ampleur communautaire, une commune seule ne peut le porter. De plus, la communauté a déjà dépensé 500 000 € en frais d'étude et le hameau d'implantation du musée avait été acheté par l'ancienne communauté. Des financements complémentaires sont à trouver à hauteur de 600 000 €. L'engagement de la communauté de communes impliquera un choix dans les autres projets envisagés.

La décision sera à prendre d'ici juin 2021, en ayant tous les éléments, y compris financiers.

▶ Plan de relance d'État : Beaulieu, Beynat et Meyssac vont bénéficier d'aides spécifiques aux petites villes.

▶ Toiture chœur de l'église : Hubert Lamothe a reçu un devis pour la restauration des lauzes du chœur pour un total de 41 000 € HT. L'artisan, qui a déjà mené des projets de restauration dans le Lot, propose un projet pilote, avec la création d'une micro-carrière. Une réunion de présentation va être organisée. M. le Maire rappelle qu'une partie de l'église est classée, ce qui implique la consultation des monuments historiques. Il pense en outre que les travaux de l'église doivent être envisagés dans leur ensemble, avec élaboration d'un planning de réalisation des travaux en fonction de leur urgence et de leur financement. Nathalie Duranton suggère de prendre contact avec l'ancien maire de Noailhac – Christian Lassalle, qui a géré la restauration de l'église communale.

➤ Diagnostic assainissement au bourg

Le CPIE de la Corrèze a adressé un devis à hauteur de 8 000 € TTC, comprenant l'élaboration du cahier des charges, le suivi du diagnostic et enfin l'analyse. À cela s'ajoute la réalisation du diagnostic pour ensuite éventuellement réaliser l'assainissement collectif au bourg.

La possibilité de subvention d'Adour Garonne et du Département est conditionnée à la convention avec le CPIE Corrèze.

M. le Maire déplore que ce diagnostic n'ait pas été prévu dans le Plan d'Aménagement du Bourg, avant 2014. Accord à l'unanimité pour lancer le programme de diagnostic sur l'assainissement au bourg, retenir la proposition du CPIE de la Corrèze, autoriser le Maire à signer la convention et mandater les sommes correspondantes.

➤ **Point Commissions communales**

- ▶ Commission Communication : le Bulletin Municipal 2021 est édité ; il est remis à chaque conseiller en nombre suffisant pour une distribution aux habitants dans le week-end à suivre.
- ▶ Commission Vie Sociale & Solidarité : une nouvelle distribution de gel hydro-alcoolique aux habitants sera organisée le samedi 20 février 2021.

➤ **Informations et Questions diverses**

- Demande de reconnaissance de catastrophe naturelle pour sécheresse 2020 à effectuer par la commune
- Refus du transfert de police spéciale au Président de la Communauté de Communes de droit, des communes s'étant opposées au transfert
- Guide 5G reçu de la Préfecture : à transmettre aux conseillers
- Courrier de remerciements de l'artisan ayant réalisé le cadeau aux aînés
- Échanges de courriers avec la Poste sur les Boîtes à Lettres défectueuses
- Projet aire de jeux : des jeunes de la commune ont rencontré le Maire pour lui présenter un projet de skate parc. La commune va étudier ce dossier dans un projet plus global d'aire de jeux pour tous : coût, aménagement, responsabilité, entretien et maintenance des équipements

Séance levée à 23h30.